

## Fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane (ANA)

Le fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane (ANA), géré par l'OTAN, est l'un des trois mécanismes de financement permettant à la communauté internationale d'apporter son soutien financier aux forces et institutions de sécurité afghanes. Les deux autres mécanismes sont le fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOTFA), administré par le Programme des Nations Unies pour le développement, et l'« Afghanistan Security Forces Fund » (ASFF) des États-Unis. Le LOTFA sert à payer les salaires des policiers et du personnel pénitentiaire et à développer les capacités du ministère afghan de l'Intérieur et de la police. L'ASFF sert à couvrir les dépenses d'équipement et de fonctionnement des forces de sécurité afghanes et à financer des travaux de réparation, de rénovation et de construction dans les installations et les infrastructures.

Le fonds d'affectation spéciale pour l'ANA a été créé en 2007 pour permettre aux Alliés et aux pays partenaires contributeurs de troupes pour l'ancienne Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN, ainsi qu'à d'autres partenaires de l'OTAN, de financer le transport et l'installation d'équipements cédés, l'acquisition d'équipements et de services pour des projets de génie civil de l'ANA, ainsi que des formations dans le pays et à l'étranger. Au fil du temps, le champ d'application du fonds d'affectation a été élargi de manière à couvrir également les coûts du soutien de l'ANA dans la durée, à financer des activités d'alphabétisation, de formation militaire professionnelle et de renforcement des capacités – dont celles visant à promouvoir la bonne gouvernance au sein des structures de sécurité afghanes – et à favoriser une participation significative des femmes dans les ministères et institutions de sécurité afghans concernés.

Les activités menées au titre du fonds d'affectation spéciale pour l'ANA continuent de se concentrer essentiellement sur l'armée nationale afghane. Ce fonds peut cependant aussi servir à fournir un soutien dans certains domaines à d'autres éléments des forces de sécurité afghanes. Cela contribue à renforcer la capacité des différents éléments des forces de sécurité afghanes à opérer ensemble. Suivant ce qui a été décidé au sommet de l'OTAN à Chicago en mai 2012, le fonds d'affectation spéciale pour l'ANA a été adapté pour en renforcer la flexibilité, la transparence, l'efficacité financière et le respect de l'obligation de rendre compte, et pour l'assortir de mesures anticorruption. À Chicago, les Alliés et les partenaires contribuant aux activités de l'OTAN en Afghanistan ont réaffirmé leur ferme détermination à soutenir la formation, l'équipement, le financement et le développement capacitaire des forces de sécurité afghanes après 2014. Au sommet de l'OTAN à Varsovie en juillet 2016, les pays de l'OTAN et les pays partenaires ont pris la décision de continuer de fournir des contributions pour le soutien dans la durée des forces de sécurité afghanes, et ce jusqu'à la fin 2020. Au sommet de l'OTAN à Bruxelles en juillet 2018, les pays de l'OTAN et les pays partenaires ont confirmé leur engagement à continuer de soutenir financièrement les forces de sécurité afghanes jusqu'en 2024. Cet engagement a été réaffirmé par les dirigeants des pays de l'OTAN à leur réunion de Londres en décembre 2019 et par les ministres de la Défense de tous les pays de l'OTAN et pays partenaires d'opération de Resolute Support à leur réunion tenue à Bruxelles en février 2020.

Le fonds d'affectation pour l'ANA est directement lié à la mise en œuvre d'une feuille de route établie par le gouvernement afghan pour la poursuite du développement des forces et des institutions de sécurité afghanes. Cette feuille de route comporte quatre éléments principaux, à savoir le renforcement des capacités de combat du pays, la lutte contre la corruption, la formation de nouveaux responsables militaires, et la mise en place d'arrangements de commandement et de contrôle appropriés entre les différents éléments des forces de défense et de sécurité nationales afghanes. Le gouvernement afghan est responsable au premier chef du soutien de ces forces dans la durée. Il a accepté d'apporter au moins 500 millions de dollars par an, cette contribution devant augmenter progressivement au fil du temps. Les activités financées au titre du fonds d'affectation spéciale pour l'ANA sont mises en œuvre conformément à un plan annuel, qui est approuvé par le conseil d'administration du fonds d'affectation spéciale. Un comité d'examen des projets a récemment été créé au sein du gouvernement afghan pour prioriser les projets en fonction des besoins de l'armée afghane et pour veiller à ce que, lorsque ces projets auront été menés à bien et que leur transfert ultérieur au gouvernement afghan sera exécuté à des fins de maintenance, des contrats de financement et de soutien soient déjà en place. Le conseil d'administration du fonds d'affectation spéciale pour l'ANA est composé de représentants des pays donateurs et du gestionnaire du fonds (États-Unis d'Amérique). Cet organisme assure le suivi du fonds d'affectation et veille à ce qu'il soit géré dans le respect des principes d'efficacité, d'intégrité financière et de responsabilité financière, notamment au travers de rapports de performance trimestriels et d'audits financiers annuels.

On citera parmi les activités actuellement menées dans le cadre du fonds d'affectation spéciale les projets suivants : projet Alimentation électrique/Contrat d'achat d'électricité (200 millions de dollars), projets de réparation et de modernisation des hélicoptères Mi 17 (176 millions de dollars), projet de ligne électrique Herat-Farah (118,2 millions de dollars), acquisition de matériels pour la lutte contre les engins explosifs improvisés et formation à la lutte anti-EEI (109 millions de dollars), et acquisition de dispositifs de vidéosurveillance pour systèmes de sécurité (65 millions de dollars).

À la date du 5 octobre 2020, le total des contributions apportées au fonds d'affectation spéciale depuis sa création, en 2007, dépasse les 3,2 milliards de dollars. Le fonds d'affectation spéciale pour l'ANA est ouvert aux contributions de la communauté internationale dans son ensemble.

**Fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane (ANA)**  
**Relevé des contributions fournies**  
**(au 5 octobre 2020)**  
**(Montants exprimés en dollars des États-Unis et arrondis)**

Australie	680 000 000
Azerbaïdjan	2 988 000
Belgique	63 828 000
Bosnie-Herzégovine	9 000
Bulgarie	1 214 000
Canada	254 210 000
République tchèque	3 880 000
Danemark	36 601 000
Estonie	1 898 000
Finlande	17 924 000
Géorgie	2 500 000
Allemagne	766 156 000
Hongrie	2 700 00
Irlande	231 000
Italie	414 756 000
Japon	55 301 000
Kazakhstan	6 000 000
Lettonie	3 000 000
Lituanie	3 052 000
Luxembourg	53 868 000
Monténégro	2 000 000
Pays-Bas	128 676 000
Macédoine du Nord	232 000
Norvège	115 517 000
Portugal	6 830 000
Roumanie	2 971 000
Slovaquie	3 000 000
Slovénie	4 057 000
Corée du Sud	286 889 000
Espagne	5 427 000
Suède	14 160 000
Suisse	186 000
Turquie	105 983 000
Émirats arabes unis	10 000 000
Royaume-Uni	121 318 000
États-Unis (ASFF) <sup>1</sup>	40 369 000
Total	3 217 731 000

Pour plus de facilité, les montants sont arrondis au millier le plus proche. Certains Alliés et partenaires ont pris des engagements supplémentaires. Une fois que les montants correspondants auront effectivement été versés au titre du fonds, ils seront pris en compte dans le tableau.

<sup>1</sup> Par l'intermédiaire de l'« Afghanistan Security Forces Fund » (ASFF) des États-Unis

**Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias**

**Tél. : +32 2 707 5041**

**E-mail : [moc@hq.nato.int](mailto:moc@hq.nato.int)**

**Suivez-nous sur : [@NATOpres](https://twitter.com/NATOpres)**

**[www.nato.int](http://www.nato.int)**